Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 124 (2003)
Heft: 1-2

Rubrik: FSSA

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FSSA

Retrait du paradichlorbenzène des magasins suisses

Constatant que le paradichlorbenzène (PCPB) est encore présent dans un certain nombre d'échantillons de miel analysés par le Laboratoire cantonal de Schaffouse, la VDRB a pris la décision de prier les négociants en articles apicoles de retirer ce produit de leurs rayons.

Ce problème n'est pas nouveau et nos organismes faîtiers luttent depuis de nombreuses années contre la mise sur le marché de produits de lutte contre la fausse-teigne contenant cette substance que l'on dit cancérigène (exemple: le produit Waxviva), qui migre depuis les rayons dans le miel.

Il est à noter que le PCPB n'est plus autorisé par Swissmedic et les apiculteurs un tant soit peu conscients de leur responsabilité personnelle et collective doivent impérativement renoncer à l'utilisation de ce produit prohibé.

Ainsi, les commerçants ont été priés de retirer ce produit de leurs rayons d'ici au 31 décembre 2002.

Qu'on se le dise!

Les délégués de la VSBV/FSSA se sont réunis à Berne le 16 novembre 2002.

Peter Fluri, Liebefeld, a informé entre autres sur les recherches génétiques prévues en ce qui concerne diverses lignées d'abeilles en Suisse. Gabriele Reckeweg a informé sur le projet de substrats larvaires à l'aide de marquages en bandes permettant de trouver le degré de parenté d'abeilles d'origines diverses.

Au cours de la discussion, il a été souhaité que l'on puisse se baser sur l'étude de gènes de résistances aux maladies. Selon le professeur Laurent Excoffier de l'Institut zoologique de l'Université de Berne, qui dirige le projet, celui-ci causerait des frais bien plus élevés que le projet d'étude de la diversité génétique des abeilles domestiques en Suisse.

Le conseil des délégués a décidé, malgré de nombreuses objections et le souhait que l'on se concentre sur les questions brûlantes que sont l'élevage et la varroa, d'apporter un appui financier annuel de Fr. 1000.–, le VDRB engageant encore une somme de Fr. 2000.–, ce qui a été décidé une semaine plus tard par le comité central, réuni à Thoune.

Le conseil des délégués a décidé, après une discussion nourrie, de relever la cotisation de la VDRB, de la SAR et de la STA de Fr. 1.60 à Fr. 2.–. par apiculteur. Ce qui ne compense que le renchérissement des douze dernières années et le recul du nombre des apiculteurs.

Les tâches de la FSSA, qui est l'interlocutrice des services fédéraux et du commerce, sont devenues plus nombreuses. Les fréquentes interventions parlementaires visant à assurer l'existence de l'apiculture en Suisse n'ont toutefois guère porté leurs fruits. La requête de la FSSA concernant la recherche apicole de Liebefeld dans les prochains quatre ans a été remise à plus tard et devrait être rediscutée fin avril, à Liebefeld.

Théo Nicollerat a rapporté de réjouissantes informations du Tessin : l'apiculture a été intégrée dans la nouvelle loi cantonale sur l'agriculture.

Un nouveau système de subventionnement des prestations consultatives sera introduit par l'OFAG. Les prestations fournies par les conseillers seront prises en compte mais non leurs frais. Hansjörg Rüegg a remercié Hans Jutzi d'avoir revu les formulaires de décompte et de les avoir transmis aux service fédéraux. Les moyens financiers assurés (environ Fr. 160000.– pour l'ensemble de la Suisse) pourront être distribués à ceux qui s'engagent dans le travail consultatif et apportent ainsi leur contribution à l'encouragement de l'apiculture.

Un nouveau formulaire simple concernant l'autocontrôle pour les apiculteurs sera encarté au printemps dans le Journal suisse d'apiculture.

B.Lehnherr, secrétaire FSSA, Berne

L'évolution des goûts

La bonne prose betteravière a définitivement pris le pas sur la poésie exotique de la canne à sucre et définitivement marginalisé le miel, que cette dernière n'avait pu supplanter.

R. Triomphe – Le lion, la vierge et le miel

Ce déclin du miel comme produit auxiliaire de l'art culinaire va permettre que s'élabore lentement une nouvelle image, et qu'il prenne place véritablement – pour le goût moderne – au rang des mets. Le miel n'est plus alors une forme inférieure du sucre, il est lui-même un produit, dont on va s'efforcer de promouvoir la consommation : outre les innombrables recettes de confiserie et de pâtisserie que proposent en annexes les traités d'apiculture à partir de la fin du XIX^e^ siècle, conseillant d'utiliser le miel « de préférence au sucre », ce produit acquiert une valeur propre par référence aux qualités nutritives exceptionnelles et à la pureté que lui reconnaît la médecine moderne.

C. Collomb – L'abeille, l'homme, le miel et la cire

Hégémonie du miel

Lorsque nous consommons du miel à l'âge adulte, ce miel nous fournit le même stimulant, les mêmes forces que le lait fournissait à l'enfant. Ce sont des forces formatrices...

L'enfant, nourri de lait, stimule par cet aliment les activités plastiques de son organisme. L'adulte, lorsqu'il éprouve la nécessité de stimuler ces mêmes activités plastiques, doit consommer du miel. Il n'est pas utile d'en manger des quantités énormes, car ce qui importe, ce sont les forces présentes dans le miel.

Ainsi, les préceptes d'une saine hygiène alimentaire sont inscrits dans la nature extérieure elle-même.

Et lorsqu'on cherche à imaginer un pays où les enfants seraient beaux, où les vieillards seraient également beaux, que fait-on ?

On imagine une contrée où ruissellent des fleuves de lait et de miel....

Rudolf Steiner – extrait de la conférence du 10 novembre 1923